

Communiqué de presse – 16/10/2019

**LE CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE NE DOIT PAS ÊTRE UNE COQUILLE VIDE !
Pour faire de la filière musicale un secteur dynamique et pérenne,
L'ÉTAT VA-T-IL ENFIN TENIR SES PROMESSES ?**

A l'occasion de l'adoption définitive, par le Parlement, le 16 octobre, de la proposition de loi relative à la création du Centre national de la musique (CNM), le PRODISS, 1^{er} syndicat patronal du spectacle musical et de variété en France, fait part de ses plus vives inquiétudes quant à la réalisation concrète et efficace de ce projet. **La méthode actuelle du ministère de la Culture pour avancer sur le CNM n'est ni lisible, ni transparente, et plonge les acteurs concernés dans la confusion.**

Voilà plus de 10 ans que la mise en place de cet établissement public est évoquée. A 90 jours de son installation, le PRODISS lance l'alerte et rappelle que le CNM ne sera qu'une coquille vide tant qu'il ne sera pas doté d'un financement public supplémentaire de 20 millions d'euros, *a minima*, tel que préconisé par les deux rapports commandés par le gouvernement (*Roch-Olivier Maistre et Bois-Cariou*).

« NOUS NE VOULONS PAS D'UN CNM EN MODE DÉGRADÉ »

Le président du PRODISS, Olivier Darbois, rappelle la responsabilité du gouvernement : *« le CNM, nous l'avons souhaité, il était nécessaire et urgent d'adapter et moderniser le modèle de financement de la filière musicale. Mais pas un CNM en mode dégradé, qui ne permettra pas de répondre aux besoins et aux évolutions du secteur. »*

Le CNM doit être doté d'un financement public supplémentaire de 20 millions d'euros composé de ressources nouvelles. Le gouvernement nous en indique 7,5 millions. Correspondant à quoi ? Comment pouvons-nous être assurés que nos entreprises de spectacles bénéficieront d'un CNM qui les aidera plus et mieux que l'existant pour leurs projets artistiques ? ... Sinon, quel intérêt pour nous de quitter le CNV (Centre National des Variétés et du Jazz) ? Sans compter que nous craignons un « tour de passe-passe » sur le budget de l'établissement public, pour lequel nous attendons fermement une prise en charge intégrale par l'État. Enfin, pourquoi le gouvernement, si ambitieux en affichage pour le CNM, ne cherche-t-il pas d'autres ressources en plein projet de loi de Finances 2020 ? La TOCE, la taxe sur les opérateurs de télécommunications de France ? La taxe YouTube ? Les GAFAN ? ... Toutes sont des pistes évoquées dans les deux rapports préalables à la préfiguration du CNM. »

« AUX LIMITES DES MARGES NÉGATIVES »

Aujourd'hui, notre secteur repose sur l'initiative privée et bénéficie principalement de redistributions internes, issues de sa propre initiative. Les limites intrinsèques de cette péréquation sont évidentes et la création d'un centre national dédié à la filière musicale ne peut se réduire à une simple mutualisation des crédits existants. Il est aisé de faire des cadeaux avec l'argent des autres, et le gouvernement doit cesser de croire que les entreprises ont des trésors de guerre, d'autant que dans notre secteur, les marges sont négatives.

« URGENCE ! »

Aujourd'hui, le PRODISS attend de la part du gouvernement une trajectoire claire, de l'ordre et de la responsabilité pour le CNM. Cela doit se faire dans la concertation, sans imposer de mesures de transfert de charges unilatérales, avec des moyens à la hauteur de l'ambition affichée. **Le gouvernement doit choisir : faire ce projet seul et contre nous – ce qui échappe à la définition du « rassemblement », pourtant constitutif même de ce projet à l'origine – ou venir à la table de la concertation pour une réunion d'urgence que nous demandons avant vendredi 25 octobre, date du prochain comité de pilotage élargi du Centre national de la musique.**

Contact presse : Anne Fossati – Chargée de communication – a.fossati@prodiss.org – 01 42 64 73 21